



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/42 de la Municipalité, du 9 juillet 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 720'000.– pour subventionner la paroisse du Saint-Rédempteur, afin de lui permettre de procéder à la rénovation de l'église catholique du Saint-Rédempteur ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts sous la rubrique 5614.390 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service de la jeunesse et des loisirs ;
3. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement sous la rubrique 5614.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service de la jeunesse et des loisirs.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/50 de la Municipalité, du 20 août 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à l'Etat de Vaud l'immeuble du Tribunal de Montbenon pour un montant de CHF 35'000'000.– et aux conditions indiquées dans le présent rapport-préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer, dans l'immeuble Riponne 10, une propriété par étage de deux lots et de vendre le lot représentant 674 millièmes à l'Etat de Vaud pour un montant de CHF 29'000'000.– et aux conditions indiquées dans le présent rapport-préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer une promesse de vente en faveur de l'Etat de Vaud pour environ 28'000 m² de la parcelle n° 222 de la Commune de Romanel-sur-Lausanne aux conditions indiquées dans le présent rapport-préavis ;
4. de prendre acte de l'amortissement des valeurs comptables des immeubles vendus pour un montant de CHF 7'285'319.– ;
5. d'autoriser l'affectation de CHF 40'000'000.– à la rénovation de la première tranche de bâtiments par l'intermédiaire de la création d'un fonds ;
6. d'octroyer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 40'000'000.– pour assurer le financement de la rénovation de la 1^{re} étape des bâtiments ;
7. de porter une somme de CHF 26'000'000.– au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de travaux à plus-value découlant du crédit prévu au point 6, en fonction de l'évolution des travaux ;
8. d'autoriser la Municipalité à affecter l'excédent découlant des opérations liées aux points 1 à 7 ci-dessus à l'amortissement de la dette ;
9. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 6 les subventions qui pourraient être accordées ;
10. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Florence Germond « Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales » ;
11. de prendre acte que le triptyque d'Ernest Biéler, propriété de la Ville, reste exposé dans le bâtiment du Palais de justice de Montbenon, la couverture assurance de l'œuvre étant à la charge de la Ville ;
12. d'autoriser le transfert des baux des locaux du Service du travail à l'Etat de Vaud.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion en 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2014 ;
- vu les observations formulées par dite Commission et l'observation individuelle ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2014 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2014 ;
3. d'accepter les réponses municipales aux huit observations présentées par la Commission de gestion et à l'observation individuelle pour l'exercice 2014.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Rovéréaz bouclé, c'est Fauvette qui va trinquer ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne-Sport en *Challenge League* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/76 de la Municipalité, du 6 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration » et à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc / Montblesson / Chalet-à-Gobet) ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/43 de la Municipalité, du 13 août 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse partielle au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières » ;
2. d'approuver la réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/77 de la Municipalité, du 6 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Julien Sansonnens « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de modifier comme suit les points 2 et 7 de ce postulat, les autres points restant inchangés :
 - N° 2 : « *L'état de la priorisation des projets nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants et emplois et l'ensemble des infrastructures nécessaires (écoles, polices, etc.)* ».
 - N° 7 : « *Les mécanismes que la Municipalité entend appliquer afin de compenser les terrains au sens de la LAT* ».
2. de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
3. que le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à fin août 2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport N° 2015/58 de la Municipalité, du 17 septembre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2015/58, du 17 septembre 2015, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2015 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1^{er} juillet 2015 et le 17 septembre 2015 :
 - 2.1 postulat Perrin Charles-Denis – Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne (objet N° 4)
 - 2.2 postulat Oppikofer Pierre-Yves – Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 7)
 - 2.3 postulat Chenaux Muriel et Wermelinger Elisabeth – Osez postuler ! (objet N° 9)
 - 2.4 postulat Mayor Isabelle – Demande d'un plan directeur de l'alimentation : pour une alimentation de proximité, responsable et festive ! (objet N° 11)
 - 2.5 postulat Felli Romain et crts – Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques (objet N° 17)
 - 2.6 postulat Beaud Valéry – Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! (objet N° 19)
 - 2.7 postulat Germond Florence – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 31)
 - 2.8 postulat Perrin Charles-Denis et crts – Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? (objet N° 35)
 - 2.9 postulat Voiblet Claude-Alain – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe (objet N° 41)
 - 2.10 postulat Tschopp Jean-Christophe – Dimanche sur les quais (objet N° 42)
 - 2.11 postulat Marion Axel – Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 66)
 - 2.12 postulat Jacquat Philippe et crts – Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréliser l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 81)
 - 2.13 pétition Decollogny Anne-Françoise et crts – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 84)
 - 2.14 pétition Taillefert Tatiana et crts – Pour la réduction du trafic sur l'av. de Beaulieu (objet N° 85)

3. de prolonger au **31 octobre 2015** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 3.1 postulat Gaudard Guy – Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics (objet N° 51)
 - 3.2 postulat Bonnard Claude – Pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le Plan directeur communal (objet N° 55)
 - 3.3 postulat Corboz Denis – Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne (objet N° 56)
 - 3.4 postulat Litzistorf Natacha – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes (objet N° 63)
 - 3.5 pétition Association de Défense des Riverains de la Blécherette – Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette (objet N° 86)

4. de prolonger au **30 novembre 2015** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 4.1. postulat Buclin Hadrien – Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! (objet N° 69)
 - 4.2. pétition Koella Naouali Catherine et famille – Législation du droit à l'appel à la prière devant les mosquées lausannoises (objet N° 87)

5. de prolonger au **31 décembre 2015** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 5.1 postulat Frund Sarah – Pour une accessibilité des informations de la ville à toutes et à tous (objet N° 8)
 - 5.2 postulat Blanc Mathieu et crts – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 18)
 - 5.3 postulat Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry – Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) (objet N° 21)
 - 5.4 postulat Ducommun Philippe – Fitness urbain (objet N° 26)
 - 5.5 postulat Oppikofer Pierre-Yves et Nkiko Nsengimana – Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration (objet N° 28)
 - 5.6 postulat Henchoz Jean-Daniel – Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois (objet N° 29)
 - 5.7 postulat Guidetti Laurent – Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! (objet N° 32)
 - 5.8 postulat Guidetti Laurent – Pour un plan de développement du logement à Lausanne (objet N° 33)
 - 5.9 postulat Litzistorf Natacha – Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération (objet N° 34)
 - 5.10 postulat Klunge Henri et crts – Locate my bike (objet N° 36)
 - 5.11 postulat Zürcher Magali – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare (objet N° 38)
 - 5.12 postulat Doepper Ulrich – Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé (objet N° 39)
 - 5.13 postulat Zürcher Magali – Pour un réaménagement de la place de la Riponne (objet N° 40)
 - 5.14 postulat Müller Elisabeth – Pour des entreprises écomobiles (objet N° 43)

- 5.15 postulat Beaud Valéry – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public (objet N° 44)
- 5.16 postulat Müller Elisabeth – Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne (objet N° 45)
- 5.17 postulat Hildbrand Pierre-Antoine – A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet (objet N° 46)
- 5.18 postulat Zürcher Magali – Etude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement (objet N° 47)
- 5.19 postulat Decollogny Anne-Françoise et crts – Qualité de vie. Pour un 30 km/h au centre-ville (objet N° 48)
- 5.20 postulat Beaud Valéry – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement (objet N° 49)
- 5.21 postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Plan directeur communal (PDCOM) et intégration des bâtiments hauts (objet N° 50)
- 5.22 postulat Henchoz Jean-Daniel – Métamorphose sur les quais d'Ouchy (objet N° 52)
- 5.23 postulat Perrin Charles-Denis – Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes (objet N° 53)
- 5.24 postulat Guidetti Laurent – Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public (objet N° 54)
- 5.25 postulat Beaud Valéry – Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne (objet N° 57)
- 5.26 postulat Knecht Evelyne – LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi (objet N° 65)
- 5.27 postulat Oppikofer Pierre-Yves et crts – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 67)
- 5.28 postulat Eggenberger Julien et crts – Planification des rénovations et constructions scolaires (objet N° 68)
- 5.29 postulat Longchamp Françoise et crts – Etude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 70)
- 5.30 postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 71)
- 5.31 postulat Perrin Charles-Denis et crts – Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissements (objet N° 73)
- 5.32 postulat Beaud Valéry et crts – Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu (objet N° 75)
- 5.33 postulat Evéquois Séverine et crts – Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! (objet N° 76)
- 5.34 postulat Meystre Gilles – Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! (objet N° 77)
- 5.35 pétition Gossweiler Kyril – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 82)

- 5.36 pétition POP & Gauche en Mouvement Vaud et Fondation du Vivarium de Lausanne – Le Vivarium doit vivre ! (objet N° 83)
- 8.2 postulat Gaillard Benoît – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 72)
6. de prolonger au **31 janvier 2016** le délai de réponse aux objets suivants :
- 6.1 postulat Müller Elisabeth – Faire son marché en sortant du travail (objet N° 20)
- 6.2 postulat Ferrari Yves – Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2000 W (objet N° 22)
- 6.3 postulat Klunge Henri et crts – Occupons l'espace public, faisons des terrasses (objet N° 23)
- 6.4 postulat Gaillard Benoît – Lausanne : ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! (objet N° 24)
- 6.5 postulat Guidetti Laurent – Pour une reconquête de l'espace public, des 'festivals de rue' lausannois ! (objet N° 25)
- 6.6 postulat Henchoz Jean-Daniel et crts – Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse à l'occasion des JOJ 2020 (objet N° 27)
- 6.7 projet de règlement Mivelaz Philippe et consorts – Projet de modification du Règlement du Conseil communal : compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale (objet N° 90)
- 7.2 postulat Longchamp Françoise – Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise (objet N° 10)
7. de prolonger au **29 février 2016** le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 postulat Longchamp Françoise – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'Conciliation extrajudiciaire' (objet N° 6)
- 7.3 postulat Evéquois Séverine et crts – Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne : limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! (objet N° 16)
8. de prolonger au **31 mars 2016** le délai de réponse aux objets suivants :
- 8.1 postulat Germond Florence – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 5)
- 8.3 pétition Association des usagers parking Riponne – Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes (objet N° 89)
- 10.2 postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne (objet N° 79)
9. de prolonger au **30 juin 2016** le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 motion Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps (objet N° 1)
- 9.2 motion Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 3)
- 9.3 postulat Carrel Matthieu – Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois (objet N° 13)

- 9.4 postulat Knecht Myrèle – Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap (objet N° 14)
 - 9.5 postulat Bergmann Sylvianne – Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées (objet N° 15)
 - 9.6 postulat Germond Florence – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial (objet N° 62)
 - 9.7 postulat Germond Florence – Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolier-ère-s de 5^e et 6^e année primaire (objet N° 64)
 - 9.8 postulat Michaud Gigon Sophie et crts – Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois (objet N° 78)
10. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2016** le délai de réponse à l'objet suivant :
- 10.1 postulat Eggenberger Julien – Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz-Séchaud–Vennes (objet N° 74)

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :